

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 28 septembre 2016

Monsieur Daniel Donais
Ministère des Transports, de la mobilité durable
et de l'Électrification des transports
201, place Charles-Le Moyne, 5^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Monsieur Donais,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue du 29 août au 1^{er} septembre sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les demandes suivantes :

- 1) Veuillez déposer les documents suivants :
 - a. Agence métropolitaine de transport (AMT) (2007). *Études d'avant-projet d'un système léger sur rail – L'axe de l'autoroute 10/centre-ville de Montréal – Rapport synthèse*, 97 pages.
 - b. Agence métropolitaine de transport (AMT) (2011). *Plan stratégique de développement du transport collectif – Vision 2020*, 110 pages.
 - c. Agence métropolitaine de transport (AMT) (2013). *Projet de SLR dans le corridor A-10/Montréal, présentation de la situation actuelle – note technique, version préliminaire*, 53 pages.

- 2) Au cours de la séance du 30 août en après-midi, le représentant du ministère a mentionné : « En fait, ce qui avait été demandé au promoteur, c'était de développer une solution pour étudier une solution pour la Rive-Sud et une autre pour l'ouest et il est arrivé effectivement avec une solution intégrée qui n'était pas... et donc, il a dû étudier des variantes, là. Ce n'était pas la demande initiale qui a été comme bonifiée, là. Donc, c'est suite aux études que le promoteur a faites et ses variantes qu'il a étudiées » (DT2, M. Daniel Donais, p. 27 et 28).

Veuillez déposer le document qui précise la demande initiale et, le cas échéant, les demandes subséquentes qui ont été adressées à CDPQ Infra par le gouvernement.

- 3) À la demande de votre ministère, un groupe d'experts indépendants s'est penché sur les prévisions d'achalandage du transport collectif dans l'axe de l'autoroute 10 entre Brossard et le centre-ville de Montréal. L'une de ses remarques est à l'effet qu'il serait souhaitable d'utiliser les prévisions d'achalandage basées sur les résultats de l'enquête OD de 2013. De telles prévisions n'étaient pas disponibles au moment où le groupe a déposé son rapport, c'est-à-dire en mars 2015 (DB7, p.6).
 - a. Est-ce que les prévisions tendanciennes des déplacements, basées sur l'enquête OD 2013, sont maintenant disponibles ?
 - b. Dans la négative, à quel moment le seront-elles ?
 - c. Ce rapport a-t-il été pris en compte dans les analyses subséquentes que le ministère a réalisées et qui sont liées au projet de REM.
- 4) Selon les méthodologies reconnues de calcul d'achalandage, quel est l'impact de l'introduction d'une rupture de charge sur l'achalandage en transport collectif et quel est le risque d'un transfert modal vers l'automobile ?
- 5) Le tarif du REM serait sous l'autorité de CDPQ Infra, mais un comité de concertation serait responsable de l'intégration tarifaire.
 - a. Ce comité serait-il décisionnel ?
 - b. Comment se prendraient les décisions au sein de ce comité ?
 - c. Le cas échéant, comment seraient gérés les différends au sein de ce comité ; certains acteurs auraient-ils préséance et a-t-on prévu des mécanismes de conciliation ou d'arbitrage ?
- 6) Veuillez fournir une mise à jour des données présentées dans l'étude des besoins DA50 relativement à l'offre de transport collectif actuelle dans le corridor de l'A10.
- 7) Dans l'étude de besoins pour l'axe A10-Montréal (DA50, p. 21), une section s'intitule *Services professionnels en urbanismes dans le cadre du développement du corridor A-10/Montréal – Captation de la valeur*, et annonce à propos d'une étude réalisée en 2014 selon une méthodologie différente, « un ou deux paragraphes à venir pour résumer ce nouveau rapport en voie de finalisation ». Cette section du rapport a-t-elle été complétée ? Si oui, fournir la mise à jour.
- 8) En ce qui a trait à la gouvernance des transports collectifs dans la grande région de Montréal.
 - a. Pour quelles raisons CDPQ Infra n'est-elle pas assujettie à la Loi 76 ?
 - b. Quels sont les mécanismes qui assureront une coordination efficace, axée sur l'intérêt public, des offres de transport collectif ?

- c. Qu'arrivera-t-il en cas de différend entre l'ARTM, la CMM et CDPQ Infra au sujet de la tarification, de la planification, de la gestion et de l'opération du réseau de transport collectif, notamment quant aux équipements communs, partagés ou connexes ?
- 9) Une étude commandée par le ministère des Transports évaluait que les coûts socio-économiques de la congestion routière dans la région métropolitaine de Montréal étaient de 1,4 milliard de dollars en 2003. Est-ce que cette étude a été mise à jour ? Quelle est votre évaluation de l'évolution de la congestion depuis 2003 et des coûts qui y sont associés ? Quelle pourrait être l'évolution de ces coûts dans le futur, à l'horizon 2021, 2031 et 2041, dans l'hypothèse d'une offre stable en matière de transport routier ou en considérant l'ajout de capacité routière ?
- 10) En pointe du matin et de l'après-midi, quel est le pourcentage de kilomètres d'autoroutes ou d'artères congestionné dans la région métropolitaine de Montréal ? Pour les mêmes périodes, quel est le pourcentage des distances totales parcourues en situation de congestion ? Quelle a été la progression du nombre de véhicules-heures de retard depuis 2003 ? Quelle a été l'évolution de la durée des périodes de pointe dans les dernières décennies ?
- 11) Par ailleurs, pour les grands axes de mobilité sous la responsabilité du MTMDET qui seraient desservis par le REM, quel est le portrait détaillé de la congestion pendant les périodes de pointes ?

Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 30 septembre prochain.

Il est également possible que d'autres demandes ou questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Donais, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission